

**Compte rendu du bureau du SAGE de l'Avre
du lundi 02 mars 2009**

Présents :

M. Louis Petiet : Président SAGE
M. Patrick Riehl : Vice-Président du SAGE
M. Jean-Edouard Sylvestre : Vice-Président du SAGE
M. Roger Baelen : Président du SEAEP de la Paquetterie
Me Marie-Pierre Padovani : Ville de Paris
M. Hubert Hériot : Communauté de communes du plateau de Brezolles
M. Jacky Marbouty : CadD
M. Jean-Pierre Prévost : Chambre d'agriculture de l'Orne
M. Michel Plovie : Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir
M. Gérard Sigonney : Représentant de la CC du Pays de l'Aigle
M. Michel Desnos : Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton
M. Dimitri Zafirooulos : Faune et Flore de l'Orne
M. Yves Calonnec : Adesyl
M. Jean-Pierre Laroche : FDAAPPMA
M. Günther Klein : FFPA
M. Gérard Lebeaut : Pays du Perche Ornaï

Assistaient également à la réunion :

Me Mehault : Eau de Paris
M. Vallon Patrick : Garde-rivière SIVA
Me Eléna Puppini-Gueunet : Animatrice SAGE

Excusés :

DDAF 27, Agence de l'eau Seine-Normandie, DIREN Haute-Normandie

Le Président ouvre la séance en remerciant l'ensemble des personnes présentes à ce bureau du SAGE et rappelle les sujets inscrits à l'ordre du jour : discussion sur les objectifs et avis sur le SDAGE.

Il passe ensuite la parole à Me Puppini-Gueunet qui invite les membres du bureau à présenter leurs remarques et les corrections qu'ils souhaiteraient faire apparaître dans le document d'objectifs. Elle explique ensuite l'importance du SDAGE Seine-Normandie puisque le SAGE devra être compatible avec celui-ci. Elle indique aux membres du bureau que la CLE du SAGE doit rendre un avis sur le projet de SDAGE et de programme de mesures avant le 11 mai 2009.

Document d'objectifs

Présentation de la forme du document par l'animatrice du SAGE. Les fiches comportent 4 parties : constat, objectifs, orientations du SDAGE, commentaires.

M. Petiet rappelle que les 4 grands thèmes du SAGE de l'Avre : eau potable, inondations, milieux aquatiques et humides et mise en œuvre du SAGE se justifient à la fois par l'histoire du bassin mais aussi par l'évolution de la réglementation et des mentalités. Il s'adresse aux membres du bureau pour savoir si ces 4 grands thèmes leur conviennent. Aucune personne n'ayant de remarque, ils sont adoptés par le bureau.

Il demande à l'animatrice de présenter les objectifs se rapportant à chacun de ces 4 grands thèmes.

Concernant la **ressource en eau potable**, elle présente la fiche dédiée à l'enjeu : gérer la rareté de la ressource puisqu'il s'agit de l'une des problématiques majeures du bassin de l'Avre.

M. Hériot demande des précisions quant aux chiffres de prélèvements inscrits dans la fiche et souhaiterait que cela soit reformuler dans un souci de clarté.

Me Méhault apporte une réponse concernant les volumes et l'origine de l'eau prélevée par Eau de Paris.

M. Zafiropoulos demande à ce sujet une explication sur la différence entre les prélèvements sur la nappe et les prélèvements de sources. Il interroge Eau de Paris sur les consommations des Parisiens et la tendance observée.

Me Méhault lui répond que le volume d'eau vendu par Eau de Paris est passé de 300 millions de m³ en 1987 à 200 millions en 2007 et précise que les prélèvements sur la vallée d'Avre représentent 10% de ces volumes.

M. Calonnec souhaite que les volumes prélevés au niveau des sources soient comptabilisés dans le calcul de pression des prélèvements sur la nappe.

Me Puppini-Gueunet rappelle la méthode de la DIREN pour estimer de cette pression des prélèvements par rapport à la recharge de la nappe.

Concernant l'impact de la Ville de Paris, elle indique que dans les dispositions du SAGE, la CLE pourrait par exemple demander à la Ville de Paris d'accentuer d'avantage sa solidarité en période de sécheresse. Elle ajoute que des droits d'eau existent sur le parcours de l'aqueduc de l'Avre.

M. Riehl et Me Méhault précisent qu'ils concernent les communes de Rueil et Nonancourt-St-Lubin.

M. Petiet rappelle l'importance du partenariat avec la Ville de Paris.

M. Plovie rappelle les problèmes de pertes sur certains réseaux d'eau potable, notamment à St-Rémy.

M. Riehl répond en indiquant les efforts réalisés par sa commune dans ce domaine, les prélèvements sont effet passés de 1 millions de m³ à 380 000 m³ par an.

M. Calonnec souhaite que les objectifs soient reformulés pour être plus ambitieux.

M. Petiet demande à M. Calonnec de reformuler les objectifs concernant la ressource en eau potable. Il propose par ailleurs qu'un travail de concertation soit mené entre les membres du bureau concernés par cette problématique afin d'affiner les objectifs et d'obtenir un consensus. Les amendements réalisés seront ensuite présentés à la CLE et soumis au vote.

La méthode de travail est acceptée par les membres du bureau.

L'animatrice du SAGE rappelle ensuite les objectifs associés au thème des **inondations** et demande aux membres du bureau s'ils souhaitent que ceux-ci soient reformulés. Elles présentent un certains nombres de dispositions qui pourraient être associées aux objectifs cités dans le document.

M. Riehl se propose pour étudier dans le détail les objectifs liés aux inondations afin de les amender si nécessaire.

L'animatrice propose d'envoyer aux membres du bureau, qui vont travailler sur la reformulation des objectifs, des propositions de dispositions qui pourraient être associées à chacun des objectifs, afin de faciliter leur travail.

M. Hériot s'interroge les moyens de traiter les eaux pluviales urbaines qui sont évoquée parmi les objectifs liés aux inondations. L'animatrice et M. Laroche lui répondent qu'il peut s'agir de simples zones tampons enherbées.

M. Baelen s'interroge sur les moyens de gérer les eaux de drainage agricole comme cela est mentionné dans les objectifs.

M. Petiet propose que l'objectif « développer une véritable culture du risque » soit reformulé en « développer une véritable culture de prévention du risque ».

M. Riehl et M. Petiet s'accordent sur l'intérêt de créer zones de stockage, notamment en amont de Verneuil et Nonancourt, afin de gérer au mieux les épisodes de crues.

M. Plovie craint que ces zones de stockage créées pour protéger certains secteurs, n'en rendent d'autres plus vulnérables.

M. Riehl souhaite rassurer M. Plovie sur ce sujet en lui précisant qu'aucune zone de stockage ne sera créée si elle a un impact sur des habitations situées en amont.

L'animatrice aborde ensuite le thème des **milieux aquatiques et humides** en expliquant que des objectifs de qualité des eaux superficielles plus poussés que ceux exigés par la directive cadre européenne sur l'eau peuvent être décidés dans le cadre du SAGE.

M. Laroche souhaite revenir sur les vannages, leurs problèmes de gestion et leur impact négatif sur les milieux aquatiques. Un travail de fond est à mener dans le cadre du SAGE, en concertation avec les associations agréées de pêche et le syndicat de rivière afin d'expliquer aux usagers l'intérêt de retrouver un cours d'eau plus naturel.

M. Riehl témoigne des craintes des pêcheurs face à l'ouverture des pêcheries et la nécessité de communiquer à ce sujet.

M. Petiet rappelle la volonté du syndicat de l'Avre de faire évoluer ses statuts vers ceux d'un syndicat de bassin afin d'assurer la **mise en œuvre du SAGE**.

Documents du SDAGE

L'animatrice présente la fiche du projet de programme de mesures du SDAGE qui concerne le bassin de l'Avre.

Elle présente l'ensemble de ses remarques :

- une démarche très lourde et un nombre de documents trop importants,
- des corrections demandées au cours de l'élaboration du SDAGE qui n'ont jamais été prises en compte,
- des erreurs sur l'état des lieux du bassin,
- un manque de clarté sur la portée juridique des dispositions,
- des imprécisions sur les actions à mettre en œuvre,
- une estimation financière trop floue,
- le mode de financement des mesures agricoles,

M. Baelen s'interroge sur les montants inscrits et sur quel nombre d'années ils seront engagés.

Il rappelle les obligations des agriculteurs situés en zone vulnérable.

M. Petiet propose aux membres du bureau d'émettre un avis défavorable en l'état actuel du document.

Les membres du bureau valident cette position et souhaiteraient que la DIREN Haute-Normandie ou l'Agence de l'eau viennent expliquer le document lors de la prochaine CLE après avoir préalablement effectué les modifications demandées.

Questions diverses

M. Prévost souhaiterait que le SAGE permette une uniformisation des dispositifs d'aides reçues par les agriculteurs entre les différents départements du bassin.

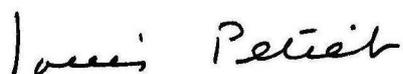
M. Laroche interroge M. Petiet sur les compétences de la future structure de bassin et si elle jouera un rôle de sensibilisation auprès des agriculteurs sur la réduction du ruissellement.

M. Petiet lui répond que cet aspect peut tout à fait entrer dans le cadre des missions du futur syndicat de bassin versant.

M. Calonnec s'interroge sur les reports de délai pour l'atteinte du bon état pour plusieurs masses d'eau de l'Avre.

L'animatrice précise que ces reports de délai n'ont pas été décidés par la CLE mais par le SDAGE en fonction de l'estimation financière des mesures à mettre en œuvre pour atteindre le bon état.

Aucun intervenant n'ayant de remarque supplémentaire, Monsieur Petiet remercie les membres du bureau et lève la séance.



Verneuil, le 03 mars 2009
Le Président de la CLE du SAGE
Louis Petiet